





## ***Droit a l'image***

### **Compagnie Muzic'All**

Page à retourner à : **Muzic'All**, 20 avenue du château,  
31880 La Salvetat Saint Gilles

Je soussigné, .....  
autorise l'association Muzic'All à diffuser des photos et/ou vidéos de mon  
(mes) enfant(s), ou de moi-même faites durant les répétitions ou  
représentations, libres de tout droit.

A La Salvetat Saint Gilles, le .....

Signature :



# Reglement interieur 2024-2025

de la **Compagnie Muzic'All**

Page à conserver

## ARTICLE 1. – Déroulement des cours

- \* L'élève s'engage à respecter les horaires de cours. La ponctualité est de rigueur.
- \* L'élève s'engage à être assidu au cours, par respect vis-à-vis de son professeur et de ses partenaires. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur.
- \* **La présence au spectacle de fin d'année est obligatoire.** Les potentiels empêchements devront être communiqués dès l'inscription pour permettre au professeur d'organiser son spectacle.
- \* **La présence de chacun est indispensable lors de la semaine de répétitions générales.**

## ARTICLE 2. – Le comportement

- \* L'élève s'engage à ne pas fumer dans l'enceinte des locaux.
- \* Il s'engage à respecter les décors, accessoires et costumes utilisés lors des répétitions et des représentations. En cas de dégradation, l'équipement devra être réparé ou remplacé
- \* **Pour la tranquillité de tous et le respect des règles comportementale, les téléphones portables devront être éteints.** De plus, Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer les ateliers et les spectacles sans autorisation des professeurs.
- \* L'association se réserve le droit d'exclure tout élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

## ARTICLE 3. \_La cotisation

- \* **La cotisation complète doit être acquittée le jour de l'inscription.** Le nouvel adhérent dispose de la première séance pour confirmer son choix, passé ce délai aucune cotisation ne sera remboursée.
- \* Chaque année commencée est due dans son intégralité. Le paiement en plusieurs fois ne peut être assimilé à une interruption possible des abonnements.
- \* Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours (sauf raison médicale grave ou déménagement lointain ou cas de force majeure).

## ARTICLE 5. – Le paiement

- \* **Le règlement se fait le jour de l'inscription définitive. Remise de 3 chèques** (pour les 3 trimestres de l'année) qui seront encaissés comme suit : **octobre, janvier, avril.**
- Si les délais de paiement ne sont pas respectés, le professeur pourra refuser l'entrée du cours à l'élève. Des aménagements exceptionnels concernant le paiement peuvent être envisageables en début d'année, en accord avec l'équipe artistique et administrative.

## ARTICLE 6. – Assurances et responsabilités

- \* Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer son enfant à un cours ou à un spectacle.
- \* L'élève doit avoir contracté une assurance de Responsabilité Civile.
- \* La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en dehors des heures de cours et représentations.
- \* L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation d'effets personnels.

## ARTICLE 7. – Droit à l'image

- \* Les photos/films pris dans le cadre des ateliers et des représentations de l'association Muzic'All sont au libre usage de celle-ci et vous l'autorisez, pour sa communication, à la possibilité de leur exploitation commerciale ou non sur tout type de support.

**J'accepte ce règlement.**

**Date et Signature de l'adhérent (ou responsable légal) :**



## Fiche informations 2024 - 2025

### Compagnie Muzic'All

Page à conserver

L'inscription définitive se fera le **jour du forum des associations, de 10h à 17h à la Salle Boris Vian (31880 La Salvetat Saint Gilles)**. Vous devez vous munir de la **fiche d'inscription remplie** (page 1 et 2).

**Si vous ne pouvez pas être présent, merci de nous la retourner par courrier postal**

**"Muzic'All, 20 avenue du château, 31880 La Salvetat Saint Gilles"**

ou par mail : [cie.muzicall@gmail.com](mailto:cie.muzicall@gmail.com)

#### **Tarif des ateliers :**

**L'atelier "Théâtre musical" (enfants et pré-ados) = 140 euros par trimestre.**

**L'atelier "Théâtre musical" (ados) = 160 euros par trimestre.**

**L'atelier "Théâtre musical" (adultes) = 180 euros par trimestre.**

#### **Le tarif comprend :**

- les cours (théâtre, chant et danse) délivrés par des artistes formés et professionnels du métier,
- la réalisation du spectacle de fin d'année dans des conditions professionnelles (décors, costumes, effets son et lumière, micros...),
- la semaine de répétitions générales dans la salle de spectacle
- la cotisation annuelle
- la video du spectacle de fin d'année.

#### **Modalités de paiement :**

Le **règlement** se fait le jour de **l'inscription définitive ou le premier jour des cours.**

**Remise de 3 chèques (pour les 3 trimestres de l'année) qui seront encaissés comme suit :**

**Octobre, janvier, avril.**

Si les délais de paiement ne sont pas respectés, le professeur pourra refuser l'entrée du cours à l'élève. **Chaque trimestre commencé est dû dans son intégralité.**

Des aménagements exceptionnels concernant le paiement peuvent être envisageables en début d'année, en accord avec l'équipe artistique et administrative.

Si toutefois, l'élève est dans l'incapacité de suivre les cours pour causes sérieuses (présentation d'un justificatif indispensable), il doit faire connaître la cause de son arrêt dans un délai de huit jours maximum suivant sa première absence. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera plus effectué pour l'arrêt de l'activité. Si le remboursement est validé, il se fera au prorata des cours suivis jusqu'à la date de renoncement.

Dans tous les cas, les absences doivent être signalées.

***Toute personne inscrite et qui s'engage à suivre les ateliers devra être présente lors des représentations du spectacle de fin d'année. Par respect pour les autres élèves, et par solidarité avec ses partenaires, mais aussi par respect pour les intervenants !***